



MOURET



BULLETIN MUNICIPAL



2022

Le mot du maire

L'année 2021 aura encore été marquée par plusieurs dégradations de la situation sanitaire liée à l'épidémie COVID-19. La mise en oeuvre de mesures préventives de contamination impacte notre vie. Chacun d'entre nous se voit imposer des renouvellements de restrictions sanitaires majoritairement acceptées et respectées dans notre territoire.

Pendant ces moments particuliers, nous devons remercier les professions médicales pour leur travail sans relâche, mais aussi le personnel des associations d'aide à domicile pour l'assistance et le réconfort apportés avec dévouement aux personnes âgées ou malades. Nos associations de bénévoles ont renoncé à leurs activités estivales traditionnelles, suite aux conditions imposées trop difficiles à respecter lors de ces manifestations. Je salue leur comportement responsable et les assure du soutien de la municipalité lors de jours meilleurs.

Cette crise sanitaire aura mis en évidence les nombreux atouts de notre commune avec des approvisionnements de proximité de qualité et plus généralement les attraits de nos territoires confirmés par la présence d'une nouvelle population venue s'y réfugier et peut-être s'y installer définitivement.

Alors qu'apparaissent de nouveaux variants, notre attitude collectivement responsable nous permettra de surmonter cette nouvelle vague épidémique et à chacun de faire son chemin en s'accommodant de ces temps inédits.

C'est dans cet esprit de résilience que le Conseil municipal travaille à la mise en oeuvre de son programme. Les projets avancent selon leur nature, leur complexité et les moyens financiers requis compatibles avec un endettement maîtrisé, garant de futurs investissements.

Grâce à l'importante implication des élus de la commission communication découvrez dans les pages qui suivent les travaux réalisés et à venir ainsi que de nombreuses informations sur la vie communale.

Ce bulletin municipal ne couvre pas entièrement notre frustration de n'avoir pu vous rencontrer collectivement pour vous présenter les projets en cours et vous écouter.

Chacun de vous soyez assuré que l'équipe municipale et moi-même usons de toute notre énergie pour parfaire votre bien-être sur la commune. Que 2022 vous apporte une bonne santé, une pleine activité professionnelle et de nombreux moments de joie dans une vie sociale retrouvée.

Gabriel ISSALYS



Le budget

BUDGET GENERAL COMMUNE DE MOURET 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	MONTANT	Postes budgétaires	MONTANT
Administration générale	90,025.00	Recettes fiscales	126,000.00
Entretien Voirie	32,000.00		
Entretien bâtiment	12,000.00	Dotations État	230,314.00
Frais de personnel	74,587.00		
Indemnités élus	32,600.00	Revenus des immeubles	42,300.00
Transfert organismes extérieurs *	16,700.00		
Subventions associations	4,000.00	Divers produits	8,915.00
Subvention exceptionnelle	5,000.00		
Fonctionnement écoles	40,000.00		
Transport scolaire	15,000.00		
Intérêts emprunts	4,000.00		
Excédent de fonctionnement	81,617.00		
TOTAL	407,529.00	TOTAL	407,529.00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	MONTANT	Postes budgétaires	MONTANT
Solde investissement reporté	0.00	Excédent fonctionnement 2021	81,617.00
Remboursement de emprunts	52,000.00	Report 2020(solde d'Exe + excédent)	292,547.74
Opérations d investissements **	395,877.74	Remboursement TVA	71,600.00
Enfouissement réseaux	66,100.00	Subventions	24,340.00
Autre opération	13,000.00	Emprunt	30,000.00
		Divers produits	26,873.00
TOTAL	526,977.74	TOTAL	526,977.74
TOTAL GENERAL	934,506.74	TOTAL GENERAL	934,506.74
Commentaires		** Détail opérations investissements	395,877.74
* Détail poste organismes extérieurs:	16,700.00	Achat terrain	94,000.00
Contribution C C Conques Marcillac	9,000.00	Bâtiments public	77,477.74
Service Incendie départemental	7,700.00	Éclairage public	22,900.00
		Signalétique , adressage et matériel	34,000.00
		Voirie	167,500.00

Le budget 2021 prend en compte la réforme de la fiscalité des collectivités locales, conséquence de la suppression de la taxe d'habitation. Cette taxe n'est donc plus perçue par la commune, mais compensée par la taxe foncière sur les propriétés bâties (TF PB) prélevée jusqu'alors par le Département. La taxe foncière sur le bâti 2021 sera donc de 35,69 % (15 % du taux communal inchangé plus 20,69 % de TF PB Départemental).

Malgré cette modification des règles de détermination des ressources fiscales des communes (le taux de compensation de la suppression de la taxe d'habitation est figé) le budget 2021 est proche du budget précédent sans modification des taux d'imposition. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées au niveau 2020 et les investissements maintenus à hauteur de 2020.

À noter une baisse d'excédent de fonctionnement dû à l'augmentation des différents postes de charges, tandis que le budget investissement bénéficie d'un report 2020 important suite aux projets non-réalisés ou seulement engagés.

Au niveau recettes de fonctionnement, légère augmentation des produits fiscaux et des dotations d'État (13 500 €). Les recettes d'investissement bénéficient d'un report 2020 de 183 700 €, d'un excédent de fonctionnement 2020 de 108 900 € et d'un remboursement de TVA sur investissement de 71 600 €. Au global le budget investissement s'élève à 527 000 €, soit approximativement celui de 2020. Plusieurs demandes de subventions sont déposées auprès de financeurs potentiels, mais ne sont pas inscrites au budget.

L'exécution de ce budget reste néanmoins incertaine avec les retards pris par les entreprises et la nécessité de s'adapter à un environnement probablement encore perturbé.

Les travaux

Les travaux engagés par la commune

Les deux chantiers de goudronnage programmés en 2021 ont été réalisés :

- Route de la Jutgie : empierrement et goudronnage tri-couche sur 1,35 km
- Route de l'Evescat et Antérieux : empierrement et goudronnage tri-couche sur 750 m
 - Coût de ces 2 chantiers : 45 900 € HT, soit 55 080€ TTC, avec une subvention de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 13 045€.



Chemin de la Jutgie



Travaux à La Capelle

Village de La Capelle :

- L'aménagement de l'accès à l'église est en cours de réalisation et sera finalisé au printemps prochain.
- La construction d'un mur bordant la voie montant à l'église et le déplacement de la croix sont terminés.

Resteront à réaliser quelques enfouissements de réseaux et drains pour assainir la place, puis terminer la réfection de la voirie et les aménagements des espaces verts.

Carrefour de La Capelle avec la RD 548 :

La commune a lancé une étude pour aménager ce carrefour pour des raisons de sécurité, en améliorant la visibilité. Un décaissement sera réalisé sur le côté droit de la RD, en sortant de La Capelle en direction de Rodez, pour créer un « champ de vue ». Est également prévu un espace propreté pour loger les conteneurs et éviter aux poids-lourds de monter jusqu'au village.

Dépense prévisible : environ 10.000€, avec une subvention attendue de l'État de 40%.

La Garibal et Les Landes :

- D'importants travaux ont été engagés dans ces deux secteurs. Ils consistent en l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que de la fibre optique en cours de déploiement et la modernisation et l'extension de l'éclairage public, avec du matériel plus économe en énergie.
- Coût de l'ensemble de tous ces chantiers : 200.000€

En déduisant les subventions du SIEDA (57%), la dépense pour la commune s'élèvera à environ 86.000€.



Enfouissement des réseaux à La Garibal

Des aménagements de la signalisation par panneaux et au sol et des limitations de vitesse ont été étudiés avec Aveyron Ingénierie et vont être prochainement engagés pour améliorer la sécurité dans ces deux secteurs (sur la RD 22 et la RD 904).

Les travaux engagés par les autres collectivités

• **Travaux pris en charge par la communauté de communes Conques-Marcillac :**

- Travaux d'enrochement sur la route de Mousset à La Béninie, suite aux différents affaissements de la chaussée.

Coût des travaux : 71 980 € TTC dont 14 995 € de subvention attendue de l'État (DETR).

- Route de Rueyres - Grand Combe : suite à l'effondrement d'une partie du soutènement de cette voirie inter-communale signalé par la commune, réparation de la partie endommagée et construction d'un muret de protection sur une vingtaine de mètres, amélioration de la sécurité de la circulation.

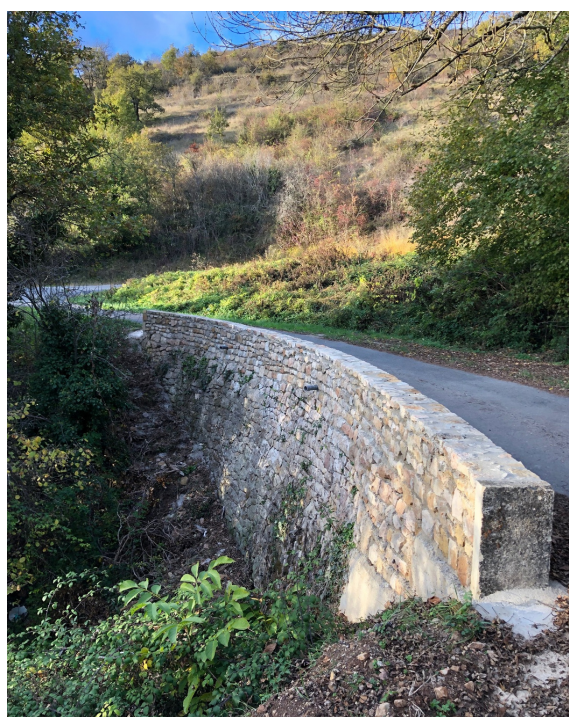
Coût des travaux : 7 386 € TTC

- Pont de Ladeyrolles - La Ressayrie : faisant partie des ouvrages d'art recensés par la communauté de communes, ce pont a fait l'objet d'un entretien complet et du renforcement de son tablier et des piles d'appui. Après un nettoyage soigné, les travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée.

Coût des travaux : 26 976 € TTC



Route de Mousset à la Béninie



Route de Rueyres - Grand Combes



Pont de Ladeyrolles - La Ressayrie

• **Travaux engagés par le SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable) de MONTBAZENS-RIGNAC :**

- Renouvellement de la canalisation entre le départ du Grand-Mas et le réservoir de Bramarigues et renforcement de l'antenne de Gipoulou. Coût de 944 700 € financé à 100 % par le SMAEP
- Reprise canalisation acier DN200 haute pression arrachée lors des inondations du début d'année 2021 en traversée du Dourdou au lieu-dit Marcou. Coût : 173 900 € financé à 100% par le SMAEP.

• **Travaux engagés par le Syndicat Mixte Lot-Dourdou :**

- Des travaux de nettoyage ont été engagés sur les berges et dans le cours du Dourdou et du Servan sur notre commune depuis Les Azagats jusqu'à Nauviale. Le syndicat réalise sur des secteurs préalablement identifiés des travaux d'enlèvement des arbres pouvant provoquer des embâcles susceptibles d'aggraver la conséquence des crues. Sur le Dourdou, c'est une centaine d'arbres qui ont été dégagés.

Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne 50%, Conseil régional Occitanie 20%, Conseil départemental de l'Aveyron 10%, Communauté de communes Conques-Marcillac 20%.

Points de situation

La fibre optique



All'Fibre, le réseau public de fibre optique initié par le Conseil Départemental, les intercommunalités avec les communes et porté par le SIEDA poursuit son déploiement sur notre commune depuis le début d'année 2021. Une réunion tenue en mairie le 5 octobre 2021 a permis de faire le point avec l'opérateur et de vérifier que la totalité des foyers de la commune pourrait être raccordé dans les délais prévus, en affinant les modalités techniques. Les premiers administrés ont pu bénéficier d'une offre très haut débit depuis mi-2021. Le déploiement va se poursuivre sur toute l'année 2022 pour les autres.

L'état d'avancement de déploiement sur notre territoire est disponible sur le site www.alliancetreshautdebit.fr. Sur ce site, vous pourrez y tester l'éligibilité de votre domicile.

Pour rappel : All'fibre ne commercialise pas d'abonnement. Pour profiter de la fibre, vous devrez entrer en contact avec les différents fournisseurs d'accès à l'internet, afin de prendre connaissance de leurs offres respectives et faire votre choix. Le Fournisseur d'Accès à Internet choisi procédera alors au raccordement de votre habitation au réseau de la fibre optique. A ce jour les FAI Orange et Bouygues commercialisent des offres sur le réseau. Les opérateurs FREE et SFR sont attendus en 2022.

Le site internet

Depuis la mi-juin 2021, la commune dispose d'un nouveau site internet, qui est accessible à l'adresse (inchangée) : www.mouret-aveyron.fr

Les rubriques disponibles :

- Les actualités
- Découvrir Mouret
- Vivre à Mouret
- Démarches et informations pratiques
- La vie municipale (dont les comptes-rendus des réunions du conseil municipal).

La fréquentation : du 18 juin à fin 2021, le site a été consulté par plus de 1 500 visiteurs différents, ce qui montre que son audience dépasse la population de notre commune.

Sur la même période, on recense plus de 5 000 visites.



Bandeau d'accueil du nouveau site internet - www.mouret-aveyron.fr

Et la suite... :

L'équipe municipale travaille à actualiser en permanence et à enrichir ce support de communication.

Toutes les contributions sont aussi les bienvenues : celles des responsables des associations, des artisans, des producteurs et des hébergeurs notamment.

Nous sommes également preneurs de photos des manifestations et festivités, ainsi que des activités professionnelles ou de loisir que vous souhaiterez nous communiquer.

Panneau Pocket

C'est en octobre 2020 que l'équipe municipale a décidé de retenir l'application mobile « Panneau Pocket ». Cette application est en téléchargement gratuit sur AppGallery, Google Play et App Store (voir illustration).

Aucune création de compte et aucune donnée personnelle ne sont requises ; elle est exempte de publicité.

Elle est également disponible sur un ordinateur ou une tablette à l'adresse : www.app.panneaupocket.com . Par ailleurs, elle peut être consultée en direct sur le site internet de la commune.

Quelques chiffres :

Fin décembre 2021, 259 personnes ont chargé cette application ; cela représente plus de 100 % des foyers de la commune (mais l'accès n'est pas réservé aux seuls habitants de la commune).

- On dénombre à la même date 23 747 lectures des messages depuis la mise en service.
- Le coût de l'abonnement annuel pour la commune est de 180 € par an, quel que soit le nombre de messages émis ou celui des consultations.

Les nouveautés :

- La charte graphique a évolué (voir ci-dessous)
- Un menu pratique a été ajouté en bas d'écran, avec une fonction « autour de moi » qui permet de découvrir la liste des autres collectivités proches de notre commune qui ont également adhéré à cette application et qu'il est possible d'ajouter à votre liste de favoris.

L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre commune** ou **votre code postal** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos **favoris**.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Les commissions de nos élus

En rose : commission en dehors de la commune (communauté des communes CCCM, syndicats mixtes...)

En gris : commission communale



Laurent Pradels

Aveyron Ingénierie
Voirie (CCCM, suppléant)
Travaux (bâtiments et voiries)
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
SAFER

Laurence Le Cam

Syndicat Intercommunal d'Energies du
Département de l'Aveyron (SIEDA)
Assainissement (CCCM, suppléante)
Vie sociale (CCCM, suppléante)
Communication
Transports scolaires - Écoles
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Listes électorales

Sylvie Lestrade

Vie sociale
Déchets ménagers (CCCM, suppléante)
Travaux (bâtiments et voiries)
Communication
Associations
Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS)

Fernand Castanier

Assainissement (CCCM)
Travaux (bâtiments et voiries)

Claudine Bosc

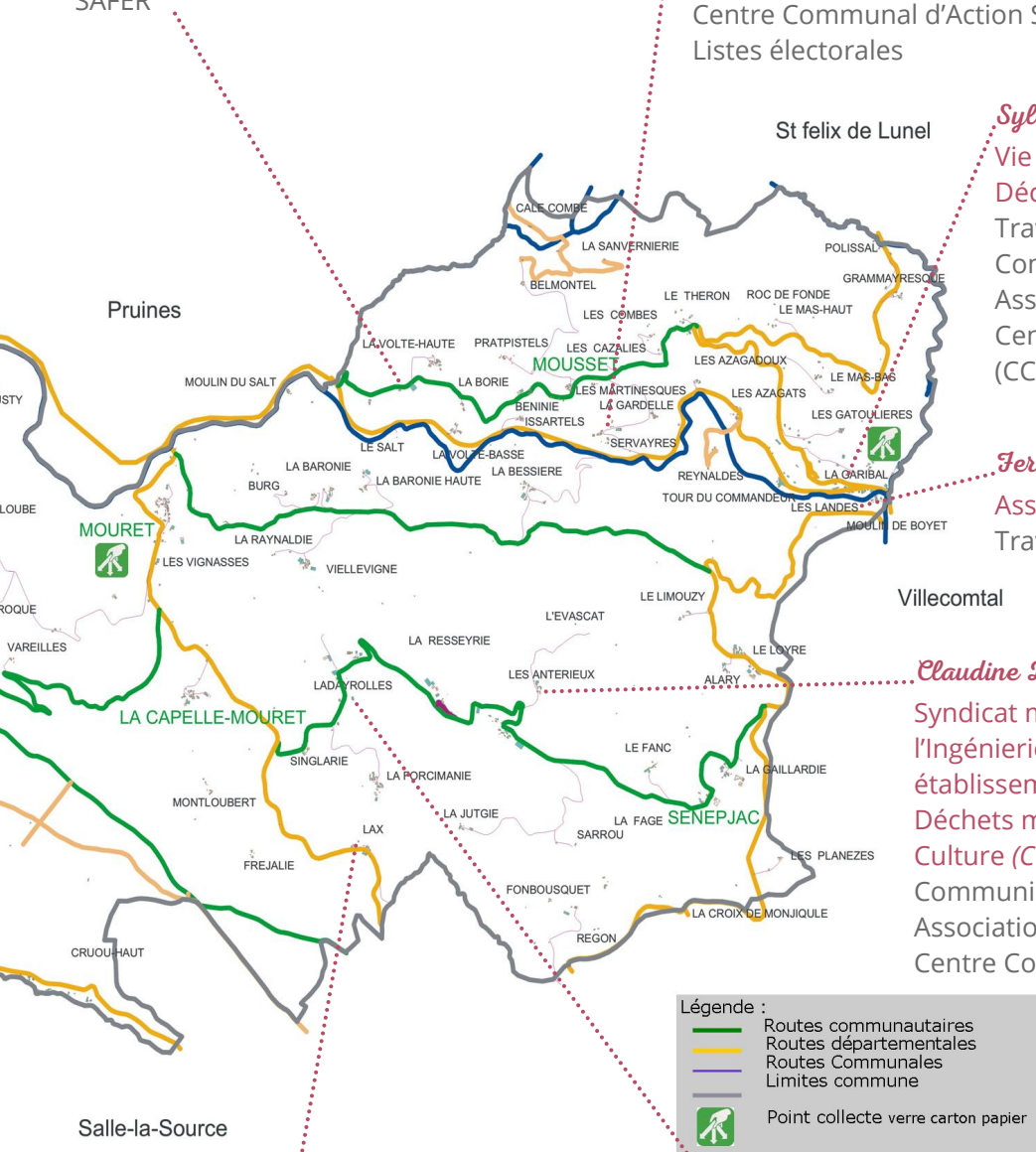
Syndicat mixte pour la Modernisation et
l'Ingénierie informatique des Collectivités ou
établissements publics Adhérents (SMICA)
Déchets ménagers (CCCM)
Culture (CCCM, suppléante)
Communication
Associations
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Jean-Michel Costes

Travaux (bâtiments et voiries)
Communication

Pauline Gayraud (Mélac)

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP)
Rignac-Montbazens
Aménagement du territoire PLUi (CCCM, suppléante)
Politique Énergétique, Développement Durable et
Économie Circulaire (CCCM, suppléante)
Travaux (bâtiments et voiries)
Communication



Le patrimoine religieux

Cette année, deux objets religieux appartenant à la commune ont été classés aux "monuments historiques" à l'occasion de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 6 juillet 2021.

Il s'agit d'une croix de procession tubulaire et d'un reliquaire-monstrance architecturé.



Reliquaire monstrance architecturé

Ce reliquaire monstrance est fait d'un alliage cuivreux, argenté et de verre avec de l'orfèvrerie. Sa hauteur avoisine les 30 cm et sa datation est évaluée à la limite XVe-XVIe siècles.

Il se compose d'un pied octogonal, d'une tige hexagonale avec un nœud en sphère aplatie à six boutons séparés par des feuilles stylisées. Les boutons sont ornés d'améthystes (qui ont remplacé le décor d'origine) et la tige s'achève par une collerette soignée.

La monstrance reprend la forme d'un édifice couvert d'un toit bâtière, surmonté d'un clocheton et se terminant par une boule, la croix a disparu.

Les plaques avant et arrière formant la boîte sont gravées de petits losanges alternativement lisses et gravés au tremblé. Les côtés et le toit sont gravés de la croix de Saint-André.

Les façades sont percées d'oculus fermés par une petite vitre. Ces ouvertures permettent de présenter les reliques encadrées de phylactères (*petite boîte carrée renfermant les bandes de parchemin*) manuscrits avec les noms de dix saints, le tout cousu sur une étoffe rouge.

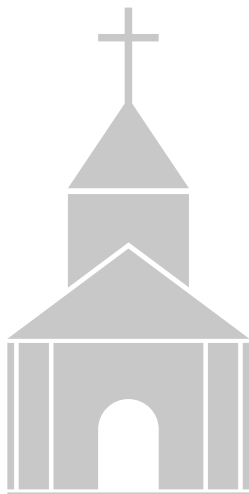
La croix de procession tubulaire est faite d'un alliage cuivreux avec de l'orfèvrerie. Sa hauteur est de 54 cm et sa datation est évaluée au XVIe siècle.

Les bras de la croix en tôle de cuivre ou de laiton sont lisses. Des collerettes de fleurs de lys marquent le passage des montants aux extrémités sphériques. L'avert est orné d'un Christ moulé et fixé par des clous. Le Christ est élané, il est nimbé. Il est surmonté du *titulus*. Les revers a perdu la figure de la Vierge. Le Trétamorphe (haut et bas) est incomplet et peu lisible.

Le noeud hémisphérique est orné de boutons séparés par des rayons gravés. Les boutons sont ornés de quatre-feuilles.



Croix de procession tubulaire



Les événements associatifs



Les 8 et 11 septembre 2021 a eu lieu la 10ème édition du festival. Deux après-midi festives au cours desquelles petits et grands ont pu rêver et s'évader.

Une fois de plus les associations Capucine et Familles Rurales Marcillac ont proposé un programme riche et varié aux festivaliers en culottes courtes : un défilé carnavalesque, de nombreux ateliers de fabrication d'objets en papier, textile, tissus, terre auto-durcissante, des spectacles de marionnettes, des représentations musicales et artistiques, des contes, une initiation aux arts du cirque, la découverte ou re découverte des jeux traditionnels en bois et même un « escape game » !!! Un petit coin lecture et détente avait même été prévu. La météo clémente et la bonne humeur qui régnaient ont permis à ce festival de rencontrer une nouvelle fois un grand succès bien mérité !

Les consignes de protection sanitaire ont été respectées avec possibilité de test assuré par la Protection Civile, le contrôle des passes sanitaires à l'entrée et le port du masque obligatoire.

Bravo à ces organisateurs motivés pour cette belle animation sur notre commune, malgré les contraintes sanitaires imposées.

Rendez-vous en 2022 pour la prochaine édition.



Festival en culottes courtes

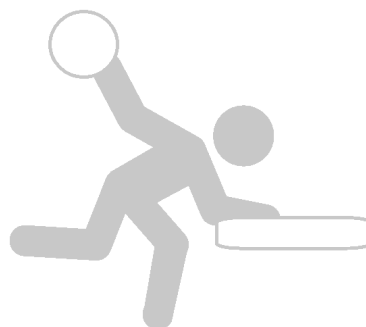
Les résultats de nos clubs sportifs

Sport Quilles Pruines Mouret

Le club a inscrit la saison passée deux doublettes féminines, dont une équipe ado de moins de 15 ans qui termine première en catégorie Honneur du district Vallon-Dourdou, avec Lauréanna BARRE et Alice VIARGUES. Chez les hommes, 4 quadrettes étaient inscrites, dont celle composée de Yohan LAPORTE, Enzo ISSALYS, Arthur VANAUDENHOVE et Florent CAMPREDON qui gagne le championnat du district Vallon-Dourdou en 3ème série. En individuel Enzo ISSALYS remporte le trophée en catégorie JB. Enfin, le club remporte la coupe du Canyon de Bozouls en battant Gabriac en finale.

Sport Quilles Villecomtal Mouret

La saison passée, l'équipe Guilhem LATIEZE a terminé 1ère de la 1ère série et ainsi pourra accéder en Ligue Essor, et la finale de la saison prochaine sera donc organisée par le club. En 2ème série, l'équipe de Olivier FRIC finit 5ème, la 7ème est pour l'équipe de Cédric AYGALLENQ et celle de Didier GUIRAL finit 12ème. Pour la 3ème série, l'équipe de Nicolas LESTRADE a terminé 2ème, la 8ème place est pour l'équipe de Rémy FLAMAIN et l'équipe de Gorges CROS finit 14ème. La saison prochaine reprendra le 24/04/2022 avec 7 équipes masculines et 4 équipes féminines.



Entente Villecomtal Mouret Pruines Entraygues Football

Le club a repris la saison dès septembre dans l'espoir de faire une saison complète, sans arrêt dû à la situation sanitaire.

Le club comporte 3 équipes Séniors, la première évolue en division 2 District, la deuxième en division 4 et la troisième en division 5.

Au niveau des résultats, le début de saison est un peu compliqué dû à de nombreuses blessures, ce qui n'empêche pas de regarder vers l'avant avec de nouveaux challenges à venir, notamment essayer d'aller le plus loin possible en Coupe de l'Aveyron, qualifié pour le moment en 16ème de finale. Le club va également faire sa tournée des calendriers dans les différents villages du secteur.

L'ape des 3 Rougiers

L'association des Parents d'Elèves des 3 Rougiers a pour but d'organiser des évènements afin de contribuer au financement des sorties culturelles, sportives et des voyages proposés par les enseignants.

Cette année encore, les manifestations prévues au calendrier n'ont pu malheureusement avoir lieu, COVID oblige...

Néanmoins, avec la participation de tous, de nouvelles idées ont pu émerger. C'est ainsi qu'une vente "Initiative" et "Gâteaux Bijou" a pu être organisée au mois de novembre et au mois d'avril. La vente de gâteaux Bijou a été proposée à l'ensemble des habitants des 3 communes concernées par le RPI (NAUVIALE, PRUINES et MOURET). Nous remercions les personnes qui ont contribué à cette vente.

En juin dernier, à l'occasion du premier tour des élections régionales et départementales, nous avons eu le plaisir d'organiser une vente de fouaces, confectionnées par quelques parents d'élèves.

Grâce à ces différentes manifestations, les enfants ont pu notamment partir une journée sur le Lévézou.

Au programme : labyrinthe Pop Corn et balade en bateau sur le lac de Pareloup.

Enfin, nous nous sommes tous retrouvés pour un moment de convivialité le 9 juillet dernier à l'aire de jeu de NAUVIALE.



Mouret-Pruines-Nauviale

L'Assemblée Générale de notre association s'est tenue le 24 septembre dernier et un nouveau bureau a été élu :

Présidents : Florian FAJOU – Laurent FERRIERES

Trésoriers : Laure CAMPREDON – Thierry FOULQUIER

Secrétaires : Marjorie BIER – Philémon DEVOILLE

Le bureau de l'APE



Le bureau de l'APE

A venir...

Sous réserve de la réglementation sanitaire en cours :

- 27 Mars 2022 : Buvette du Sport Quilles Pruines Mouret & buvette de l'APE lors du rallye de Marcillac au Grand Mas
- 10 & 24 Avril 2022 : vente de gâteaux lors des élections présidentielles
- 17 Avril 2022 : Concours de belotte à Pruines Sport Quilles Pruines Mouret
- 7 Mai 2022 : Belote de l'APE à Pruines
- 12 & 19 juin 2022 : vente de gâteaux lors des élections législatives

Les loisirs plein air

Géocaching : qu'es a quò ?



Le « géocaching » est une chasse aux trésors des temps modernes pratiquée dans le monde entier. Cela consiste à s'orienter grâce au système GPS de votre téléphone portable pour vous mener à une destination, où est caché un contenant (ou « cache »). Lorsqu'elle est trouvée, vous pouvez signer votre visite dans un registre (logbook) et vous pouvez aussi échanger un des objets dans la cache par un autre que vous possédez. N'oubliez pas de remettre la géocache à sa place.

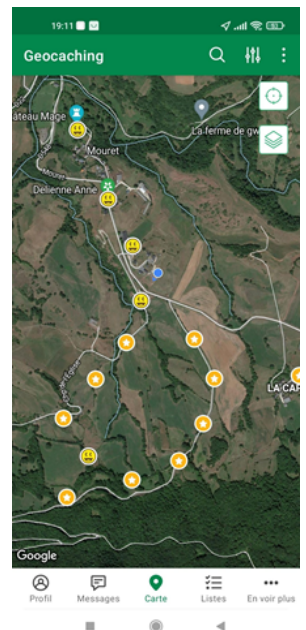
Vous voulez tenter l'aventure, téléchargez l'application « Géocaching ».

Géocaching : les coteaux de Mouret

Il s'agit d'une série récréative de 11 caches sur les coteaux de Mouret !

Une balade familiale, nature et reposante !

Vous pourrez marcher dans les traces des seigneurs des quatre châteaux de Mouret : le château de la Servayrie, le Castel-viel, la tour de Reilhac, le château Mage. Découvrez les autres parcours Géocaching sur notre commune. Ils sont nombreux ! Bonne balade à tous !



Professionnels du tourisme, devenez Accueil Vélo !



Ce label a été mis en place pour répondre à la pratique toujours croissante du tourisme à vélo aux quatre coins de la France. Le voyage vélo est une pratique en plein développement en France. Il s'agit de la seconde activité sportive en vacances !

Pour les hébergements touristiques, les lieux de restauration, les loueurs professionnels de vélos, les réparateurs de cycles... devenir « Accueil vélo » est signe de nombreux avantages. En effet, entrer dans un réseau national de prestataires privilégiés offre une visibilité, notamment via le site internet dédié de France Vélo Tourisme, dans les topoguides vélos mais aussi auprès des vacanciers à deux-roues de plus en plus nombreux.

Pour obtenir le label Accueil Vélo, adressez-vous à France Vélo Tourisme qui est en charge d'attribuer ce label.

<https://www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo>



Baladez-vous avec les Greeters d'Aici*

*Néologisme anglais-occitan signifiant "hôte du pays"

ANDRÉ, DIT CHARLIE "PASSIONNÉ PAR MOURET, MON VILLAGE ET LA VIGNE "



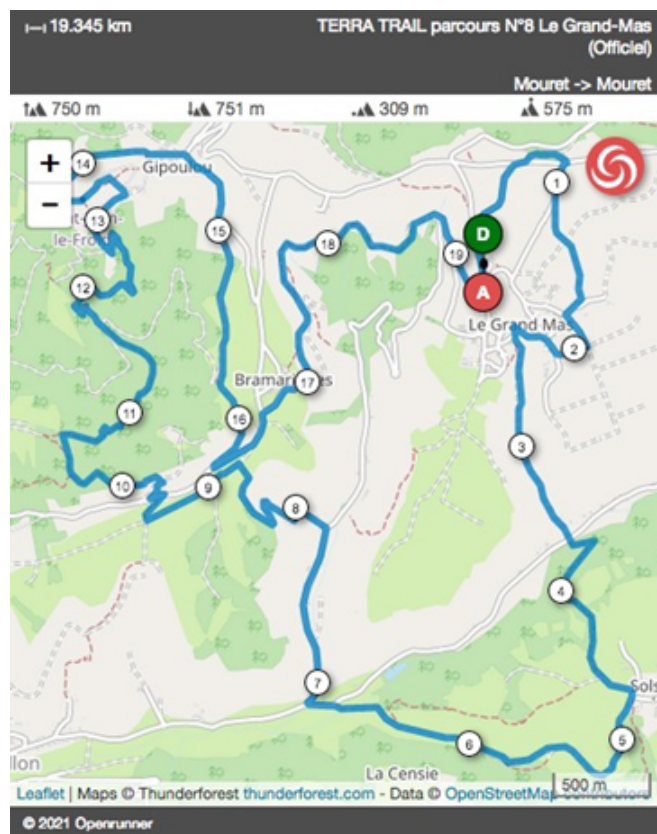
Des habitants passionnés vous emmènent à la découverte de leurs coins secrets et partagent leurs coups de cœur le temps d'une balade conviviale (maximum 6 participants). Il ne s'agit pas de guides professionnels mais de bénévoles faisant découvrir la région à leur manière, avec pour moteur, la convivialité et des échanges privilégiés.

BERNARD "JE VIS AU COEUR DES RICHESSES PATRIMONIALES DU CAUSSE"



Parcours trail le Grand-Mas

Départ en descente un peu raide. Prenez le temps de descendre pas trop vite pour bien vous échauffer, car une fois la Vallée du Cruou traversée, vous attaquez une belle côte en sous-bois. Après 2 lacets, au niveau de la croix, prenez la peine de tourner la tête, la vue sur la vallée vaut le coup. Puis une fois rejoint le village de Solsac, vous redescendrez dans la Vallée par le GR62, un peu de route pour retrouver une belle foulée, et vous reprendrez une longue et difficile côte sur une piste, au milieu des vignes. Le sommet atteint, vous redescendrez par un petit hameau, et continuerez jusqu'à la rivière. Une zone humide, en sous-bois, va vous rafraîchir les pieds, lors de plusieurs traversées de petits gués, avant d'attaquer une côte dans les bois et sur les rougiers. Une côte assez irrégulière, permettant de reprendre son souffle à plusieurs reprises, pour atteindre le point culminant, Saint-Jean-le-Froid. Faites le tour de la chapelle, et appréciez la vue sur tout le vallon et les rougiers. Après ce dénivelé, suite à une petite descente, vous allez pouvoir retrouver une belle foulée sur des pistes et sentiers roulants, avant de remonter légèrement pour retrouver votre point de départ au Grand Mas.



Départ : Parking de l'église du Grand- Mas

Difficulté : moyen Distance : 18,8 km Dénivelé : 689 D+

Un parcours pas très long, mais relativement exigeant. Très intéressant pour travailler les différentes allures et changements de rythmes.



La prévention

L'ambroisie



L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc).

Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps, les terrains abandonnés, les friches, le long des routes ou des vergers...

Son pollen est très allergisant, il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent. 6 à 12 % de la population exposée sont allergiques à l'ambroisie. Depuis environ 20 ans, elle est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Les pollens sont libérés d'août à septembre avec généralement un pic vers la mi-août.

C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous. Aussi un référent Ambroisie est désigné dans chacune des communes de France. Pour Mouret c'est Pauline Gayrard (Mélac).

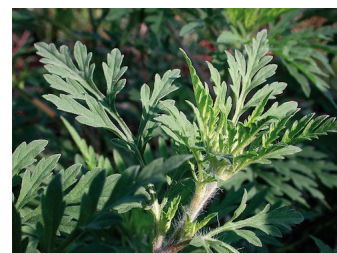
Que faire si j'en observe?

Sur ma propriété : je l'arrache !

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants :

- Onglet signalement de ce site
- Application mobile Signalement Ambroisie
- Mél : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888



La feuille



La tige



La fleur

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

3 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



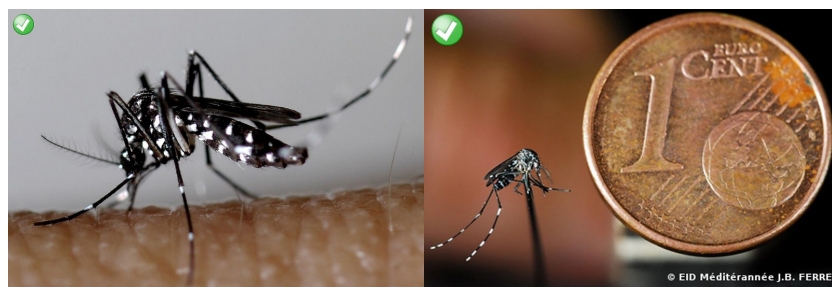
Le moustique tigre

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'est adapté à divers environnements et a proliféré. Il est aujourd'hui implanté dans plus de 100 pays sur les 5 continents.

En France métropolitaine, fin 2020, le moustique tigre est implanté dans 64 départements, dont l'Aveyron.

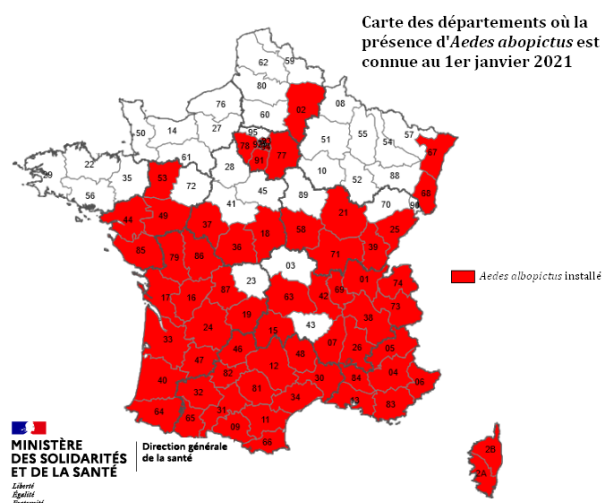
Comment le reconnaître?

- Silencieux et diurne : contrairement au moustique commun qui a plutôt tendance à piquer la nuit et dont le vol est bruyant, le moustique tigre pique plutôt le jour (principalement le matin et le soir) et silencieux.



Le moustique tigre

- De petite taille : le moustique tigre est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 0,5 centimètre) !
- Le moustique tigre est rayé blanc et noir. Il est également caractérisé par la présence d'une ligne blanche le long de son thorax. Ses pattes sont également rayées.



Les moustiques tigres peuvent-ils transmettre des agents pathogènes à l'origine de maladies ?

Certains moustiques - moins de 400 parmi la diversité des 3500 espèces existantes - peuvent être vecteurs d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites). Les virus de la dengue, du Zika ou du chikungunya peuvent être transmis par les moustiques. À ce jour, ces virus ne circulent pas activement en France métropolitaine. Mais, la survenue de cas secondaires dits « autochtones » (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. Ces cas autochtones peuvent se déclarer suite au retour de cas « importés » (des personnes porteuses du virus) en provenance de l'étranger qui transmettent le virus à une autre personne à l'occasion d'une piqûre de moustique.

En France métropolitaine, à ce jour, les moustiques représentent essentiellement une source de nuisance ou d'inconfort.

Comment prévenir leur prolifération à l'échelle individuelle ?

Pour éviter la prolifération de cette espèce, il faut :

- Détruire les lieux de ponte :
 - vider régulièrement ou supprimer les points d'eau stagnante ;
 - recouvrir les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu ;
- Éliminer les lieux de repos du moustique :
 - Le moustique tigre se repose principalement dans la végétation. Entretenir son jardin, élaguer les arbres, débroussailler les haies et les herbes hautes, éviter le stockage de débris végétaux permettent de limiter les lieux de repos du moustique tigre ;
- Favoriser le développement des prédateurs des moustiques (oiseaux, chauves-souris, libellules...).

Pourquoi et comment signaler la présence du moustique tigre ?

Vous pouvez également contribuer à la surveillance du moustique tigre en signalant sa présence sur le site signalement-moustique.anses.fr. Ce site internet a pour objet la détection précoce de la présence du moustique tigre. Grâce aux signalements, la liste des communes colonisées en France métropolitaine est régulièrement actualisée. Les données collectées permettent aux autorités sanitaires de mettre en place des mesures de lutte adaptées et ciblées en fonction de la propagation du moustique tigre sur le territoire.

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, est souvent confondu avec le frelon européen, *Vespa crabro*.

Un moyen de distinguer facilement le frelon asiatique du frelon européen est la couleur. Le frelon asiatique est en effet plus foncé que le frelon européen. A distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.

La présence du frelon asiatique est avérée dans tout le département. C'est est un enjeu important à plusieurs titres :

- agro-écologique et économique : il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers ;
- environnemental : il est responsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation généraliste qu'il exerce sur une importante diversité d'insectes,
- et sociétal provoquant un problème de santé publique.

Il provoque ainsi l'inquiétude des apiculteurs, mais aussi, plus largement, des citoyens et des élus.



Nid secondaire de frelon asiatique, Beauchastel (©CNR)



Nid primaire de frelon asiatique

Au printemps, la reine fondatrice construit son nid primaire dans un endroit abrité à moins de 2 mètres du sol. S'il est situé dans un endroit de passage, il est indispensable de le faire enlever au plus vite pour éviter une attaque collective de la colonie qui se sentirait menacée.

À la fin du printemps, les nids primaires sont abandonnés et les reines survivantes installent alors leur colonie dans des nids définitifs à plusieurs mètres de hauteur dans les arbres.

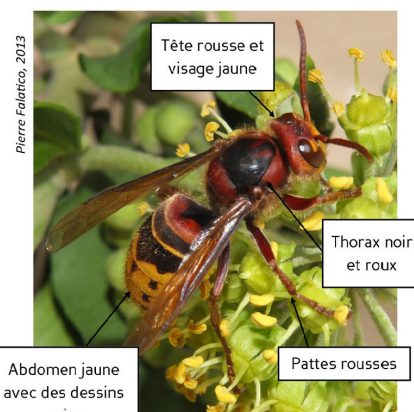
Ces nids sont souvent identifiés à partir d'octobre quand les arbres perdent leurs feuilles. Il est alors inutile d'intervenir : les frelons meurent à l'automne, les nouvelles reines sont parties seules hiverner (passer l'hiver à l'abri) loin du nid qui sera détruit par la pluie et le vent et ne sera pas utilisé l'année suivante.

Il est possible de faire des pièges à la maison pour piéger les frelons.

Ces derniers sont à poser au début du printemps lorsque les femelles fondatrices sortent d'hibernations près d'endroits où de l'eau est disponible.

Pour cela, il suffit d'un bouteille d'eau en plastique, d'un crochet, un ciseau, du sirop de cassis, du vin blanc et de la bière blonde (voir schéma page suivante).

FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*



FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*

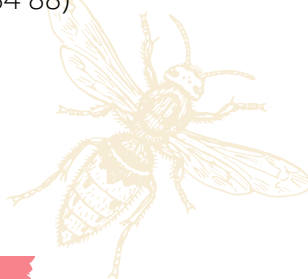


Si vous trouvez un nid :

- sur un domaine privé : il faut appeler une entreprise privée par vos moyens;
- sur le domaine public : il faut contacter la mairie.

Il existe plusieurs entreprises de destruction de nids de frelons asiatiques à proximité.

- STOP guêpes et frelons, à Olemps (06 52 25 84 88)
- ALLO FRELONS, à Espalion (06 07 23 51 37)



Radar pédagogique

Cette année, la commune a acquis un radar pédagogique solaire. Celui ci est déplaçable et pourra être installé sur plusieurs points de la commune.

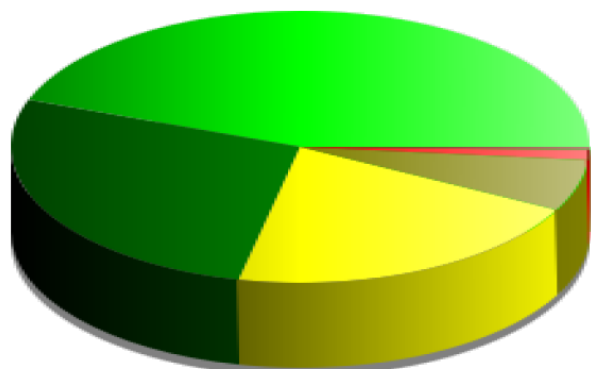
Le but est de sensibiliser les conducteurs à prendre conscience de leur vitesse et ainsi l'adapter à la situation (*limitation de vitesse, entrée dans une agglomération...*)

Cet été, il était installé à l'entrée du village de Mouret, les résultats enregistrés sur 2 mois (mai et juin 2021) sont synthétisés dans les diagrammes ci dessous.

Actuellement, il est placé sur la route du Cruou, limitée à 70 km/h.



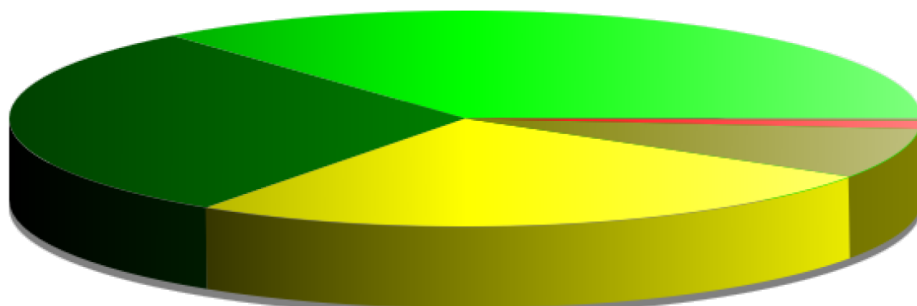
Véhicules entrants



<= 50 Km/h	: 5 934 - (44.38 %)
51 - 60 Km/h	: 3 640 - (27.22 %)
61 - 70 Km/h	: 2 772 - (20.73 %)
71 - 80 Km/h	: 817 - (6.11 %)
81 - 90 Km/h	: 162 - (1.21 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 46 - (0.34 %)

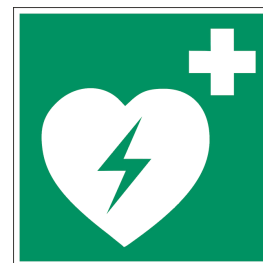
Répartition des vitesses des véhicules dans le sens Mairie → village

Véhicules sortants



<= 50 Km/h	: 4 359 - (36.09 %)
51 - 60 Km/h	: 3 543 - (29.33 %)
61 - 70 Km/h	: 3 083 - (25.52 %)
71 - 80 Km/h	: 907 - (7.51 %)
81 - 90 Km/h	: 161 - (1.33 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 26 - (0.22 %)

Répartition des vitesses des véhicules dans le sens village → Mairie



Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 fixe l'obligation pour les établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) et d'en réaliser la maintenance.

Un DAE a été installé à la salle des fêtes du Grand Mas, et prochainement, un autre sera installé à la salle des fêtes de Mouret (dans le sas).

« Lors d'un arrêt cardio-respiratoire les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs, afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgence »



Les bons gestes en cas d'arrêt cardiaque



1

Alerter

J'appelle le
15 ou le **112**

- Prévenir les secours (préciser le lieu et l'adresse)
- Ne raccrocher que lorsque les secours vous le disent
- Récupérer le défibrillateur le plus proche

2

Masser

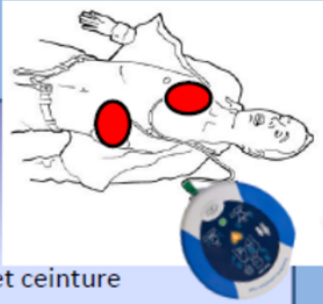


- Allonger la victime sur une surface dure
- Faire le massage cardiaque (100 compressions/minute)*
- Bras tendus au milieu de la poitrine, coudes et épaules verrouillés

*Les secours peuvent vous guider par téléphone pour la réalisation du massage cardiaque (position, cadence,...)

3

Défibriller



- Ouvrir les vêtements et retirer cravate, foulard et ceinture
- Allumer le défibrillateur et suivre les consignes données par l'appareil
- Ne pas retirer les électrodes avant l'arrivée des secours

OPTIMUM PROTECTION - Siège Social : 520 Chemin des Perdigaos - 34400 LUNEL - Tél : 04 34 43 18 64 - optimum.protection@yahoo.fr

Ce document est la propriété exclusive d'Optimum Protection. Reproduction partielle ou totale INTERDITE.

Les règles d'urbanisme

Les principaux documents d'urbanisme nécessaires lors de travaux sont :

- **La déclaration préalable de travaux (DP).** C'est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.
- **Le certificat d'urbanisme (CU).** C'est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.
- **Le permis de construire (PC).** C'est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Avant d'entreprendre tout travaux, nous vous conseillons de contacter le secrétariat de la mairie qui vous informera des démarches à suivre.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Créer un balcon,
une véranda,
construire un
abris de jardin de
moins de 20 m²



Ravaler une
façade, repeindre
ou changer un
portail...



Repeindre ou
changer les
fenêtres, volets,
portes...



Une extension de
plus de 20 m²,
garage,
modification
d'affectation d'un
bâtiment



**Une déclaration
préalable est
nécessaire pour**

**Un permis de
construire est
nécessaire pour**



Respecter la
réglementation
des clôtures



Construire ou
installer une
piscine enterrée
ou hors sol..



Créer une
ouverture, poser
une ouverture de
toit, des
panneaux...



Construire une
maison
d'habitation ou un
bâtiment de plus
de 20 m²

PLUi

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) a débuté par la réalisation d'un diagnostic territorial permettant d'établir un état des lieux de la situation de la Communauté de Communes : forces, faiblesses du territoire, besoins et attentes des habitants, définition des enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...).

En préalable de cet état des lieux, une étude complète a été menée sur les 12 communes de la CCCM (communauté de communes Conques Marcillac) sur les thématiques suivantes : la flore, la faune, le climat, la géologie, les ressources en eaux, le patrimoine architectural, l'assainissement, les routes, la mobilité, les déchets.



Situation de la commune de Mouret

La commune de Mouret d'une superficie de 31,6 km² a une densité de population de 17,1 habitants/km². Elle se situe principalement sur 2 unités paysagères : le Causse Comtal et le Rougier de Marcillac. Elle est marquée fortement par des paysages de prairies en mosaïque avec des bois le long de la vallée du Dourdou mais aussi par un plateau calcaire cultivé et des pelouses sèches. Son patrimoine et son architecture sont en lien avec les entités paysagères entre rougier et calcaire. Un site protégé le village de Mouret, des sites remarquables tels que Saint Jean le Froid, les communaux du Grand Mas, les villages de la Capelle et de Mousset, de nombreux points de vue liés à sa géographie constituent les marqueurs principaux de la commune.

Situation de la commune de Mouret au sein de la CCCM

Population : La CCCM compte près de 12 000 habitants, une croissance régulière de sa population ces dernières années (+0,2% par an sur 2013-2018), un revenu médian par habitant de 22 090 € (contre 20 640 € à l'échelle de l'Aveyron).

Mouret : *Une population globalement en hausse depuis 20 ans, 544 habitants comptabilisés au recensement de 2020. On observe cependant un ralentissement de la croissance démographique ces dernières années.*

Habitat : environ 7 300 logements dont près de 20% de résidences secondaires confirmant le caractère touristique du territoire et un peu plus de 7,5 % de vacance.

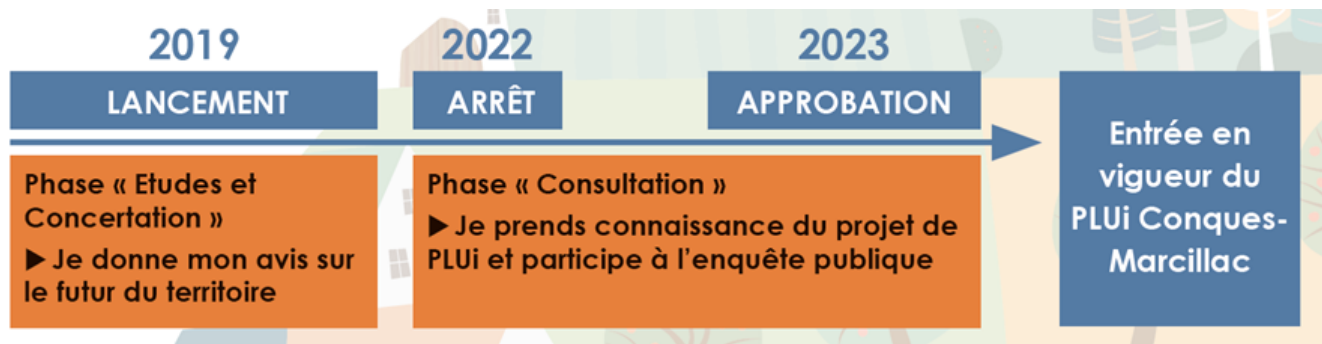
Mouret : *Un parc de 351 logements et un taux de logements vacants de l'ordre de 8% en diminution sur les 20 dernières années, une part de résidences secondaires significative à l'échelle du parc (autour de 25%), une production de logements tournée vers la construction neuve mais qui valorise également le changement de destination.*

Economie : un taux de chômage relativement bas (6,4 % contre 9,1% à l'échelle occitanie) mais une faible concentration de l'emploi ; plus de la moitié des actifs habitants la Communauté de Communes ne travaillent pas sur le territoire. Si l'intercommunalité est attractive pour vivre, il reste encore un enjeu fort en matière d'emploi.

Mouret : *Un tissu économique tourné vers l'agriculture, un taux de chômage similaire à celui de l'EPCI, (Etablissement Public Coopération Intercommunale) stabilisé ces dernières années. On constate cependant une baisse globale du nombre d'emplois sur la commune.*

Occupation du sol : une dominance générale des espaces agricoles (plus de 56% des sols) et un couvert forestier très présent dans la partie Nord du territoire intercommunal (34% des sols) - une faible artificialisation des terres (un peu plus d'une centaine d'hectares artificialisés ces 10 dernières années).

Mouret : *un peu moins de 4 ha artificialisés pour la construction résidentielle sur les 10 dernières années.*



L'élaboration du PLUi se poursuit en 2022 avec la finalisation du diagnostic, l'organisation des débats autour du projet d'aménagement du territoire et la définition de propositions en matière de règlement et de zonage.

Retrouvez toutes les informations sur la situation du territoire et la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le guide complet du PLUi Conques-Marcillac, disponible en mairie.

Participer ou donner votre avis

L'élaboration du PLUi est un moment privilégié d'informations et d'échanges pour tous les acteurs du territoire : habitants, élus, usagers, entrepreneurs...

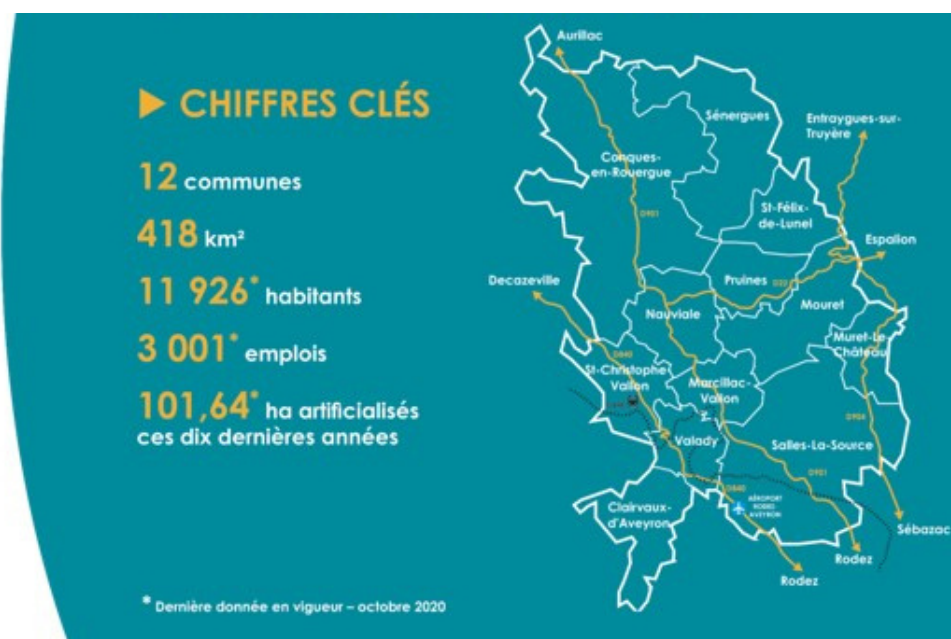
Donnez votre avis sur l'évolution du territoire de Conques-Marcillac :

par courrier : Maison du territoire – 28, avenue Gustave Bessière – Marcillac-Vallon

par mail : plui.cccm@gmail.com

Dans les registres disponibles à la Mairie ou la Maison du territoire

Lors de la prochaine réunion publique, prévue début 2022 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).



Carte communale de Mouret

La carte communale reste en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi Conques-Marcillac, prévue en 2023. Vous pouvez la consulter librement en mairie ou sur le site www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.

Attention, suite à l'approbation du PLUi, le zonage de vos parcelles peut être amené à évoluer
TENEZ-VOUS INFORMÉS.

Le tri des déchets

Tous les emballages et tous les papiers se trient



Depuis le 1er novembre 2021, de nouveaux emballages tels que les pots, boîtes, barquettes, films plastiques, petits métaux et bien d'autres peuvent désormais rejoindre nos poubelles jaunes.

La Communauté de Communes Conques-Marcillac et le SYDOM Aveyron se sont engagés depuis plusieurs mois dans la mise en œuvre de cette extension des consignes de tri pour tous les Aveyronnais. Ce changement permettra ainsi de recycler et de valoriser un maximum de déchets, tout en réduisant le poids du sac noir.

Pour ce faire, ECOTRI basé à Millau, se modernise pour devenir le centre de tri départemental et ainsi valoriser la totalité de la collecte sélective du département.

Un Mémo-tri explique cette simplification, tout comme la signalétique apposée sur tous les bacs et conteneurs de collecte par les agents de collecte.

Enfin, des ambassadeurs du tri viendront à votre rencontre pour une tournée événementielle appelée « tri-tour » grâce à un camion itinérant et ludique pour vous présenter les nouvelles consignes de tri.

Plus d'infos :
www.trionstouslesemballages.fr



Informations pratiques et état civil

Etat civil 2021

Décès sur la commune

ISSALYS Roger, décédé le 12 août au Grand Mas
RENIERS Pauline, décédée le 14 octobre aux Issartols, domiciliée à Golinhas
FOULQUIER née PAULHE Marie-Bernadette, décédée le 18 octobre au Grand Mas
BONY Paul décédé le 21 octobre 2021 à Béninie, domicilié à Pruines
PICOU Alain, décédé le 27 octobre à Grammayresques
TUSTET née FOULQUIER Marie-Thérèse, décédée le 18 décembre au Mas

Transcription de décès

PRADELS née FERRIERES Marthe, décédée le 6 juillet à Toulouse, domiciliée à La Volte
MITRASOUF Charles, décédé le 25 septembre à Rodez, domicilié au Grand Mas

Prochaines élections

NB : vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars 2022 pour pouvoir voter pour les élections présidentielles

Élections présidentielles

1er tour : dimanche 10 avril 2022
2ème tour : dimanche 24 avril 2022

Élections législatives

1er tour : dimanche 12 juin 2022
2ème tour : dimanche 19 juin 2022

Registre des personnes fragiles et isolées

Afin de mettre en place une veille et mobiliser les services auprès des personnes les plus fragiles notamment en cas de pandémie, de plan grand froid ou de plan canicule, la mairie tient un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile, qui en font la demande.

Les personnes concernées qui souhaitent s'inscrire sur le registre doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie : 05 65 69 82 86. Un tiers (famille, voisin...) peut également demander l'inscription d'une personne avec son accord.

Des données nominatives seront demandées : nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone ainsi que les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence.

Ces données resteront strictement confidentielles.

Naissance

PRADELS Lyna, Marie, née le 23 mai à Rodez
fille de PRADELS Jérémie et CAUMES Morgane
domiciliés à la Jutgie

Mariage

IZQUIERDO QUILES Alexandra et DUPONT
Caroline, le 15 février
TILLE Rudolf et DELIENNE Annie, le 10 mars
MONORY Raphaël et QUERTIER Mélanie, le 22 mai
GAILLARD Julien et WILLIAME Lucie, 29 mai
GAYRARD Kevin et MELAC Pauline, 19 juin
GOHIER Mickaël et ANDRIEU Chrystelle, 20 juin

Numéros d'urgence

Urgences médicales : 112

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Urgence Sourds et Malentendants : 114

Mémo

Coordonnées Mairie :

Mairie

Place Jean Costes

12330 MOURET

05 65 69 82 86

mairiedemouret3@orange.fr

Site : www.mouret-aveyron.fr

Horaires

d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi :

9 h à 12 h

Mardi, jeudi :

13 h 30 à 17 h 30

**Permanences de
M. le Maire et du
secrétariat de mairie
sur rendez-vous :**

Vendredi après-midi

Samedi matin